



# PROCÈS-VERBAL

## COMMISSION RÉGIONALE SPORTIVE ET DES CALENDRIERS

---

Réunion électronique du : 17 Juillet 2025  
à : 9h30

---

Présidence : MME. BALSA Fatima

---

Présents : MM. ROUER Bernard, MARCHAL Jean-Paul GOSSEC José, DE MARI Didier et DUMIOT Dominique

---

Excusée : MME. SIMON Béatrice

---

Assiste à la séance M. LEYMARIE Matthieu

---

La Présidente de la commission, Fatima BALSA, ouvre la séance en souhaitant la bienvenue à tous les membres et en les remerciant de leur présence.

La Commission, informée du décès de la maman de Madame Béatrice SIMON, présente à Béatrice ainsi qu'à sa famille ses sincères condoléances.

### **Approbation du Procès-verbal du 09/07/2025**

Aucune remarque n'étant formulée, le Procès-verbal est validé.

☆☆☆☆☆☆☆☆

L'ordre du jour est abordé :

### **I – DIVERS**

#### **A – INSTANCES ET CLUBS**

- **F.F.F. :**
- **Ligue Centre-Val de Loire :**

**Décision rendue par la Commission Régionale d'Appel de la Ligue Centre-Val de Loire de Football** à la suite de l'examen, dans sa séance du jeudi 3 juillet 2025, de l'appel que l'U.S. DES TURCS DE CHALETTE S/LOING a

interjeté d'une décision du 18 juin 2025, par laquelle la Commission Régionale Sportive et des Calendriers a refusé l'accèsion de l'équipe première Senior de ce club au motif qu'il ne respectait pas les obligations en termes d'équipes de jeunes fixés par l'article 17.5 des Règlements Généraux de la Ligue et de ses Districts.

La Commission prend note que la Commission Régionale d'Appel confirme la décision de la Commission Régionale Sportive et des Calendriers dont appel.

**Décision rendue par la Commission Régionale d'Appel de la Ligue Centre-Val de Loire de Football** à la suite de l'examen, dans sa séance du jeudi 10 juillet 2025, de l'appel que l'UNION FOOT DE TOURAINE a interjeté d'une décision du 24 juin 2025, par laquelle la Commission Régionale Sportive et des Calendriers a rejeté les candidatures de ce club en vue de la participation des équipes de l'UNION FOOT DE TOURAINE aux championnats U14 Régional 1, U15 Régional 1, U16 Régional 1 et 2 et retenu celle visant à permettre sa participation au championnat U14 Régional 2.

La Commission prend note que la Commission Régionale d'Appel confirme la décision de la Commission Régionale Sportive et des Calendriers dont appel.

### **Engagements Coupes Nationales et Régionales 2025-2026**

Dans le cadre des prochaines éditions des Coupes Nationales et Régionales (saison 2025/2026), la Commission précise que les clubs peuvent dès à présent procéder à l'engagement de leur(s) équipe(s) dans les différentes compétitions sur Footclubs :

- **Coupe Gambardella C.A. 2025/2026** : jusqu'au **15 août 2025**
- **Coupe de France Féminine 2025/2026** : jusqu'au **15 août 2025**
- **Coupe Nationale Féminine U18 2025/2026** : jusqu'au **15 août 2025**
- **Coupe Nationale Futsal 2025/2026** : jusqu'au **28 septembre 2025**
- \*\*\*
- **Coupe Centre-Val de Loire 2025/2026** : jusqu'au **24 août 2025**
- **Coupe Centre-Val de Loire Féminine 2025/2026** : jusqu'au **21 septembre 2025**
- **Coupe Centre-Val de Loire U18 2025/2026** : jusqu'au **21 septembre 2025**
- **Coupe Centre-Val de Loire U18 Féminine 2025/2026** : jusqu'au **31 octobre 2025**

\*\*\*

**La Commission rappelle que ces engagements sont obligatoires pour les clubs disputant un championnat National ou Régional dans la catégorie concernée. En cas de non-engagement d'un club dans l'une des compétitions alors qu'il en avait l'obligation, celui-ci se verra infliger une amende dont le montant est égal au droit d'engagement de ladite compétition.**

- **Districts** :
  
- **Clubs** :

### **B – DÉCLARATION MATCH AMICAL**

Durant cette période estivale, la Commission rappelle à l'ensemble des clubs de la Ligue que la procédure de déclaration d'un match amical pour les équipes évoluant dans un championnat National ou Régional est **obligatoire** (les rencontres entre clubs de districts doivent faire l'objet d'une déclaration auprès du district concerné).

Chaque club déclarant un match amical devra se servir du formulaire disponible sur le site internet de la Ligue intitulé : « Déclaration Match Amical » à partir du lien suivant : <https://foot-centre.fff.fr/declaration-match-amical/>.

La Commission rappelle également aux clubs organisateurs, qu'ils sont tenus de faire remplir une feuille de match pour chaque rencontre amicale disputée. En cas de blessures ou d'incidents (exclusions, arrêt, ...), cette feuille de match doit être transmise dans les 48h00 maximum au service « Compétitions » de la Ligue.

### **C – VOLONTARIAT RÉGIONAL 2 FÉMININ, U18 RÉGIONAL 2 FÉMININ ET FUTSAL 2025-2026**

Afin de composer les Championnats R2 Féminin, U18 R2 Féminin, R1 Futsal, R1 Futsal Féminin et U18 R1 Futsal 2025/2026, les clubs sont invités à prendre connaissance du lien ci-dessous mis en ligne sur le site internet de la Ligue Centre-Val de Loire permettant d'accéder aux fiches de Volontariat : <https://foot-centre.fff.fr/simple/volontariats-championnats-feminins-et-futsal/>

- Pour les clubs souhaitant candidater aux compétitions **R2F et U18 R2F**, les fiches de volontariat sont à imprimer, renseigner et scanner puis à retourner par courriel uniquement avant le **lundi 25 août 2025 à 12h00** (dernier délai) à [competitions@centre.fff.fr](mailto:competitions@centre.fff.fr)
- Pour les clubs souhaitant candidater aux compétitions **R1 Futsal, R1 Futsal Féminin et U18 R1 Futsal**, les fiches de volontariat sont à imprimer, renseigner et scanner puis à retourner par courriel uniquement avant le **lundi 25 août 2025 à 12h00** (dernier délai) à [competitions@centre.fff.fr](mailto:competitions@centre.fff.fr)

**A noter que la candidature est obligatoire chaque saison pour ces championnats.**

### **II – CHAMPIONNATS RÉGIONAUX « SENIOR MASCULINS » 2025/2026**

La Commission :

Considérant la composition des Championnats Régionaux 2025/2026 établie lors de sa séance du 24.06.2025,

Propose la composition suivante des Groupes dans les différents championnats « Seniors Masculins », **sous réserve des procédures en cours** :

**A – COMPOSITION DU GROUPE DE RÉGIONAL 1**

<b>Régional 1</b>		Dep
1	Bourges Football Club (2)	18
2	ES Moulon Bourges	18
3	FC Drouais	28
4	CS Mainvilliers	28
5	Avoine O. Chinon C.	37
6	SC Azay Cheillé	37
7	US Monnaie	37
8	EB St Cyr sur Loire	37
9	Union Foot Touraine (2)	37
10	Vineuil SF	41
11	Blois Foot 41 (2)	41
12	US Châteauneuf sur Loire	45
13	FC St Jean le Blanc	45
14	CJF Fleury les Aubrais	45

**B – COMPOSITION DES GROUPES DE RÉGIONAL 2**

<b>Régional 2 - Poule A</b>		Dep
1	Vierzon FC (2)	18
2	AS Portugais de Bourges	18
3	ES Trouy	18
4	FC Déols	36
5	US Le Blanc	36
6	Avoine O. Chinon C. (2)	37
7	US Portugaise de Joué les Tours	37
8	US Vendôme	41
9	SMOC St Jean de Braye	45
10	FCM Ingré	45
11	FC St Pryvé St Hilaire (2)	45
12	USM Montargis	45

<b>Régional 2 - Poule B</b>		Dep
1	FC St Doulichard	18
2	O. Portugais de Mehun S/ Yèvre	18
3	C'Chartres F. (2)	28
4	ES Maintenon Pierres	28
5	FC Chambray	37
6	ACP Tours	37
7	AS Contres	41
8	J3S Amilly	45
9	Saran FC (2)	45
10	SC Malesherbois	45
11	USM Olivet	45
12	US Châteauneuf S/ Loire (2)	45

### C – COMPOSITION DES GROUPES DE RÉGIONAL 3

<b>Régional 3 - Poule A</b>		Dep
1	FC St Amand Orval	18
2	US Charenton du Cher	18
3	AS St Germain du Puy	18
4	US Argenton Le Pêcheur	36
5	FC Déols (2)	36
6	SC Vatan	36
7	EGC Touvent Châteauroux	36
8	Le Richelais Foot	37
9	AS Monts	37
10	US Yzeures Preuilly	37
11	Blois Foot. 41 (3)	41
12	Foot Sud 41	41

<b>Régional 3 - Poule B</b>		Dep
1	Vierzon FC (3)	18
2	ES Moulon Bourges (2)	18
3	USA Lury Mereau	18
4	AS Chapelloise	18
5	US Reuilly	36
6	US Le Poinçonnet	36
7	US Villedieu	36
8	AC Amboise	37
9	ES La Ville aux Dames	37
10	CA Montrichard	41
11	SO Romorantin (2)	41
12	FC Portugais de Selles S/ Cher	41

<b>Régional 3 - Poule C</b>		Dep
1	Amicale Lucé	28
2	C'Chartres F. (3)	28
3	ES Nogent le Roi	28
4	Av. Ymonville	28
5	FC Montlouis (2)	37
6	AS Chouzy Onzain	41
7	Vineuil SF (2)	41
8	US Petite Beauce	41
9	US Dampierre	45
10	FC Mandorais	45
11	AG Boigny Checy Mardie	45
12	C. Deportivo Orléans	45

<b>Régional 3 - Poule D</b>		Dep
1	Amicale Epernon	28
2	CS Mainvilliers (2)	28
3	FC St Georges S/ Eure	28
4	Dammarie Foot Bois G.	28
5	AS Tout Horizon de Dreux	28
6	EB St Cyr S/ Loire (2)	37
7	US Mer	41
8	CA St Laurent Nouan La Ferté	41
9	Neuville Sp.	45
10	FC St Jean le Blanc (2)	45
11	E. Nancray Chambon Nibelle	45
12	CA Pithiviers	45

La publication des différents calendriers de chaque équipe sera effectuée au plus tard le 25.07.2025.

### III – CHAMPIONNAT RÉGIONAL U18 R2 ET CRITÉRIUM U13 R1 2025/2026

#### A – COMPOSITION DES GROUPES U18 RÉGIONAL 2

La Commission :

Considérant les clubs retenus pour le championnat U18 Régional 2 2025/2026,

Propose la composition suivante des Groupes pour ce championnat :

<b>U18 R2 - Poule A</b>		Dep
1	Vierzon FC	18
2	C'Chartres F. (2)	28
3	RC Bû Abondant	28
4	FC St Georges sur Eure	28
5	AS Nogent le Rotrou	28
6	St Avertin Sports	37
7	FC Montlouis	37
8	CA Montrichard	41
9	US Vendôme	41
10	USM Montargis	45
11	FCM Ingré	45
12	SC Malesherbois	45

<b>U18 R2 - Poule B</b>		Dep
1	FC St Doulichard	18
2	ES Moulon Bourges	18
3	FC Déols	36
4	US Le Poinçonnet	36
5	US Argenton Le Pêchereau	36
6	Union Foot de Touraine (2)	37
7	Vineuil SF	41
8	US Mer	41
9	SMOC St Jean de Braye	45
10	FC St Pryvé St Hilaire	45
11	AG Boigny Checy Mardie	45
12	US Dampierre	45

**La publication des différents calendriers de chaque équipe sera effectuée au plus tard le 25.07.2025.**

#### **B – COMPOSITION DES GROUPES CRITÉRIUM U13 RÉGIONAL 1**

La Commission :

Considérant les clubs retenus pour le critérium U13 Régional 1 2025/2026,

Propose la composition suivante des Groupes pour ce critérium :

<b>Critérium U13 R1 - Poule A</b>		Dep
1	Bourges FC	18
2	Vierzon FC	18
3	FC Drouais	28
4	Union Foot de Touraine	37
5	FC Chambray	37
6	Blois Foot 41	41
7	CJF Fleury les Aubrais	45
8	J3S Amilly	45

<b>Critérium U13 R1 - Poule B</b>		Dep
1	C'Chartres F.	28
2	CS Mainvilliers	28
3	La Berrichonne de Châteauroux	36
4	EB St Cyr sur Loire	37
5	FA St Symphorien Tours	37
6	US Mer	41
7	US Orléans Loiret F.	45
8	Saran FC	45

**La publication des différents calendriers de chaque équipe sera effectuée au plus tard le 25.07.2025.**

#### **IV – ORGANISATION ET COMPOSITION DU CHAMPIONNAT U15 RÉGIONAL 1 FÉMININ 2025/2026**

Après consultation de la Direction Technique Régionale, la formule du Championnat U15 Régional 1 Féminin (U15 R1F) 2025/2026 est proposée à la Commission Régionale Sportive et des Calendriers en début de saison en fonction du nombre de clubs engagés à la date limite fixée préalablement sur Footclubs. La formule retenue pour cette saison est la suivante :

1<sup>ère</sup> phase de septembre à décembre 2025 par « match aller-retour » :

<b>U15 R1 Féminin - Poule A</b>			<b>U15 R1 Féminin - Poule B</b>		
		Dep			Dep
1	C' Chartres F.	28	1	Bourges FC	18
2	FC Drouais	28	2	La Berrichonne de Châteauroux	36
3	US Orléans Loiret F.	45	3	Union Foot de Touraine	37
4	Ent. Boigny Checy Mardié / ESLF	45	4	EB St Cyr sur Loire	37
5	CJF Fleury les Aubrais	45	5	AS Monts	37
6	Saran FC	45	6	Blois Foot 41	41

2<sup>ème</sup> phase de janvier à mai 2026 par « match aller-retour » :

*A l'issue de la 1<sup>ère</sup> phase (achevée au plus tard le 13 décembre 2025) :*

- *les équipes classées de la 1<sup>ère</sup> à la 3<sup>ème</sup> place de chaque poule accèderont au championnat U15 R1 Féminin « élite ».*
- *les équipes classées de la 4<sup>ème</sup> à la 6<sup>ème</sup> place de chaque poule accèderont au championnat U15 R1 Féminin « honneur ».*

*La Commission Régionale Sportive et des Calendriers valide la proposition d'organisation de cette compétition.*

**La publication des différents calendriers de chaque équipe sera effectuée au plus tard le 25.07.2025.**

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 10h30.**

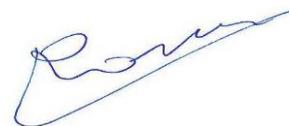
*A noter que les membres de la Commission ne prennent part ni aux délibérations ni à la prise de décision des dossiers concernant leur club.*

Les présentes décisions sont susceptibles de recours devant la Commission Régionale d'Appel Général de la Ligue Centre-Val de Loire de Football ([juridique@centre.fff.fr](mailto:juridique@centre.fff.fr)), dans les conditions de forme prévues aux articles 188 à 190 des Règlements Généraux de la FFF et 38 des Règlements Généraux de la Ligue et de ses Districts dans un délai de 2 jours à compter du lendemain du jour de leur notification.

**La Présidente de la Commission**  
**BALSA Fatima**



**Le Secrétaire de séance**  
**ROUER Bernard**



**PUBLIÉ LE 17/07/2025**